

## **Informations Municipales pour le Conseil communal du 9 octobre 2023**

### **Élections complémentaires du 26.11.2023**

Comme vous le savez déjà, notre collègue Didier Beuchat nous a quitté de façon un peu abrupte début juillet. À la suite de sa démission, nous nous sommes réparti ses dossiers de la manière suivante : M. Lucien Laperrière nous représente au seins de l'EFAJE et a pris en charge la supervision des travaux au collège de la Marionnaz, M. Frédéric Staehli s'occupe désormais des STEPS, des collecteurs et du projet de régionalisation de l'épuration avec l'ASET, M. Frédéric Gex de tout ce qui concerne le réseau d'eau potable avec le dossier de la régionalisation, et j'assure moi-même la représentation de notre commune au sein de l'ASICE et la coordination du tout.

Nous sommes donc à la recherche d'un ou d'une nouvelle collègue qui reprendrait à priori, selon la discussion que nous avons eue entre nous, les dicastères de l'École avec l'ASICE, l'EFAJE ainsi que la gestion et l'entretien des bâtiments communaux.

Pour revenir aux élections complémentaires du 26 novembre prochain, nous espérons vivement que ce descriptif de poste intéresse certains parmi vous. Pour ce qui est de notre fonctionnement ou de la charge de travail que cela représente, mes collègues et moi-même nous tenons volontiers à votre disposition pour en discuter de vive voix.

### **Plan d'affectation communal**

La zone réservée comprenant l'amendement que vous avez voté en juin 2022 subit son dernier examen auprès du Canton. Nous sommes en contact régulier avec notre correspondant à la DGTL pour faire avancer le dossier. Après l'acceptation par la DGTL, des voies de recours au Tribunal Cantonal seront toutefois ouvertes.

Pour ce qui est du nouveau plan de zones et du nouveau règlement général sur l'aménagement du territoire et des constructions, nous pouvons vous informer qu'ils sont sous toit. La Municipalité a passé un certain nombres d'heures sur ce document qui annule le règlement sur la police des constructions datant de 1978 et englobe les différents plans de quartier et plans d'extensions partiels existant à l'heure actuelle.

Il ne nous manque plus qu'un relevé des lisières que doit établir la Direction des forêts, mais les documents sont prêts à être soumis pour examen préalable au Canton. Cet examen prendra quelque mois avant de déboucher sur un préavis

quant à notre projet. Nous nous attendons à un retour du Canton au printemps prochain.

### **Préavis no 07/2023 : Demandes de crédit complémentaires au budget de fonctionnement 2023**

Nous vous présentons ce soir 3 types de dépassements budgétaires dont les principes de régularisation sont expliqués dans le préavis que vous avez sous les yeux.

La Municipalité est consciente de la polémique que peuvent susciter les demandes de crédits complémentaires.

Nous aimerions juste rappeler que lors de l'établissement des budgets en automne, il est toujours difficile de chiffrer des travaux qui seront effectués bien des mois plus tard sans compter certains changements de priorité, de calendrier ou des pannes qui surviennent dans l'intervalle.

En ce qui concerne plus particulièrement les travaux de sécurisation de la Salle de gymnastique, un nouveau contact avec le service cantonal de l'éducation physique et des sports a permis de mieux cerner nos contraintes et de renouer le dialogue. On nous recommande de faire appel à un menuisier pour réaliser les aménagements nécessaires. Un rendez-vous est prévu dans ces lieux au mois de novembre pour trouver des solutions et concrétiser la démarche, pour autant évidemment que vous nous accordiez le crédit demandé.

Sandra Hulaas/09.10.2023

### **Organisation régionale de Protection Civile du Gros-de-Vaud**

L'Assemblée du conseil de l'Association intercommunale s'est réunie le 26 septembre à Echallens pour la présentation du budget 2024.

Le Comité de direction a présenté un budget avec un total de charges aux communes de Fr. 1'183'657.50. Le coût par habitant est de Fr. 25.10, ce qui représente une augmentation de 2 centimes par rapport à celui de l'année dernière. Ce budget a été validé par les membres présents.

Pour Morrens, cela correspond à un excédent de charges de près de Fr. 19'000.- pour ses 1'150 habitants. Je rappelle que l'ORPC du Gros-de-Vaud englobe un total d'un peu plus de 47'000 résidants.

Les charges du budget augmentent donc de 1,64%. Cette augmentation est due surtout aux frais de migration de la comptabilité ainsi qu'à l'accroissement du montant des charges de l'arsenal et des frais de formation.

### **Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants**

L'assemblée général a eu lieu le 27 septembre à Goumoëns-la-Ville pour la validation du budget 2024 et la modification des statuts. Le budget de cette association qui compte 31 communes se monte à un coût total de près de Fr. 3'863'000.- dont Fr. 3'469'000.- pour les loyers facturés, la refacturation et divers ainsi que les subventions des communes de l'ordre de Fr. 394'000.-. La subvention par habitant s'élève à Fr. 8.50.

Les rubriques se composent des prévisions financières liées à l'administration générale, l'accueil familial, l'accueil préscolaire et l'accueil parascolaire.

Pour ce dernier objet qu'est le parascolaire, l'augmentation du coût des locaux est à mettre en lien avec la nouvelle UAPE de Thierrens ainsi que celle de Morrens dont le déménagement dans les locaux plus grands, en 2022, n'avait pas pu être anticipé pour le budget 2023 (+ Fr. 51'000.-). Les chiffres concernant Morrens amènent un budget conseillé de Fr. 426'000.-.

La modification ou l'ajout de certains éléments des statuts soumis a été chronophage vu qu'il fallait les passer articles par articles.

Autant le budget que le changement des statuts ont été acceptés par l'assemblée.

### **Bal de notre jeunesse à la Salle Davel**

Neuf jeunes ont commis des troubles à l'ordre public début mai lors du bal de la jeunesse de Morrens. Il s'agit d'un mineur de moins de 15 ans, 7 mineurs de plus de 15 ans et d'un majeur âgé tout juste de 18 ans provenant des arrondissements de Lausanne-Ouest et Morges.

Cette équipe s'était fait remarqué négativement par les agents de la société de sécurité engagée. La situation s'envenimant, il a été fait appel à la Gendarmerie qui est intervenue à leur encontre et a établi un rapport de dénonciation pour troubles à la tranquillité et l'ordre publics. Cet écrit a été transmis à la Commune vu qu'il s'agit d'une contravention à notre règlement général de police (RGP).

La Municipalité a réagi par sa Commission de police, qui a envoyé 7 ordonnances pénales infligeant une amende de Fr. 200.- et une de Fr. 350.-. Quant au plus jeune, il a reçu une réprimande.

Vu que deux de ces adolescents ont fait opposition, la Commission de police les a entendus par procès-verbal. L'un était accompagné de son avocat. Les deux ont maintenu leur opposition. Leur dossier a alors été transmis au Ministère public central pour instruction.

Quelques jours après, la somme de Fr. 200.- a été payée et une lettre du défenseur est parvenue au greffe pour informer du retrait de l'opposition.

Actuellement, 7 jeunes ont réglé leur amende et le cas du 8<sup>ème</sup> est en main de la justice.

Lucien Laperrière/ 09.10.2023

### **Résumé de mon intervention au CC Transports**

Rien de nouveau, nous sommes toujours en attente de la prolongation de la ligne 54 en direction d'Epalinges qui est prévue pour fin 2024. Un parc pour vélo va être installé à proximité de l'arrêt de bus de la grande salle.

### **Routes**

Les premières analyses de la structure de la chaussée par carottage ont été effectuées et nous attendons les résultats. Après avoir relancé plusieurs fois la DGMR nous attendons toujours la possibilité d'effectuer l'analyse bruit.

En attendant, nous allons faire quelques retouches, plus importantes qu'un remplissage des trous par nos employés communaux, sur certains chemins communaux.

### **Pénurie d'énergie**

Les instances cantonales sont toujours sur le pied de guerre et relance les préparatifs débuté l'année passée. Des informations seront transmises en temps utile.

### **Service des eaux potables**

La régionalisation entamée par mon prédécesseur continue son chemin et devrait aboutir au milieu ou en fin d'année prochaine. La numérisation de nos réseaux sous-terrain est en cours d'étude. En 2023, les plans papiers, souvent désuets ne nous satisfont plus. Nous étudions la possibilité de passer par un SIG pour faciliter l'analyse, la traçabilité des travaux et de créer un portail accessible aux entreprises qui doivent effectuer des travaux de fouille.

Frédéric Gex/09.10.2023

